

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N° 19108

présenté par
M. Quatennens

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à s'opposer à la suppression des régimes spéciaux. Les régimes spéciaux permettent un départ anticipé à la retraite en compensation de conditions de travail particulièrement difficiles.

Exigences physiques, travail de nuit, exposition aux aléas climatiques ou aux pollutions sont autant de contraintes, parmi d'autres, justifiant un départ anticipé pour les travailleurs des secteurs, branches ou métiers concernés.

A leur création, leurs fondateurs ambitionnaient d'ailleurs leur élargissement progressif au plus grand nombre de salariés : leur objectif était le nivellement par le haut de la protection sociale des travailleurs.

A l'inverse, la suppression de ces régimes spéciaux constitue un nivellement par le bas et trahit l'idéal même de la Sécurité sociale.

Cet article ne répond en rien aux enjeux de préservation du système de retraites par répartition mais dévoile les visées profondément antisociales du gouvernement. Il reprend la vision patronale de la pénibilité du travail. Emmanuel Macron était même allé jusqu'à la nier, en octobre 2019 à Rodez. En définitive, et alors-même que 8 Français sur 10 sont opposés à cette réforme, la suppression des régimes spéciaux n'est qu'une diversion pour tenter de lever les travailleurs les uns contre les autres. Il avait déjà tenté cette opération en 2020. Ce fut un échec. Le gouvernement a perdu la bataille de l'opinion. Il est minoritaire dans le pays. Il est donc prêt à toutes les manœuvres.